

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.



**MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 17 JANVIER 2017 AU PROSPECTUS
DATÉ DU 14 OCTOBRE 2016 ET MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1
DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2016**

POUR

HEALTHCARE LEADERS INCOME ETF

(le « FNB Healthcare Leaders »)

Le prospectus du FNB Healthcare Leaders daté du 14 octobre 2016 et modifié par la modification n° 1 datée du 18 novembre 2016 (le « **prospectus** ») est modifié par les présentes et doit être lu sous réserve des renseignements supplémentaires figurant ci-dessous. Des modifications correspondantes reflétant la présente modification sont apportées par les présentes à l'information applicable dans l'ensemble du prospectus. À tous les autres égards, l'information fournie dans le prospectus demeure identique.

Les termes clés utilisés dans la présente modification n° 2 sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

Résumé des modifications :

Le présent prospectus est modifié afin de permettre au FNB Healthcare Leaders de placer de façon permanente des parts de catégorie U libellées en dollars américains (les « **parts de catégorie U** »). La valeur du portefeuille attribuable aux parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders, le cas échéant, ne fera l'objet d'aucune couverture.

Les parts de catégorie U ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les objectifs, les stratégies et les restrictions en matière de placement ainsi que la structure de frais du FNB Healthcare Leaders ne changent pas. Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders paieront des frais de gestion annuels calculés et payables mensuellement à terme échu, fondés sur la valeur liquidative moyenne des parts de catégorie U calculée à chaque heure d'évaluation du FNB Healthcare Leaders au cours du mois. Les frais de gestion du FNB Healthcare Leaders correspondent à 0,85 % de la valeur liquidative plus les taxes applicables.

Modifications de forme au prospectus daté du 14 octobre 2016

Les « **parts de catégorie U** » et les « **parts** » définies sur la page couverture, dans le glossaire et dans le sommaire du prospectus comprennent par définition les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders.

1. La deuxième phrase sur la page couverture du prospectus est par les présentes supprimée et remplacée par la phrase suivante :

Les parts de catégorie A (les « **parts de catégorie A** ») et les parts de catégorie U (les « **parts de catégorie U** ») et, avec les parts de catégorie A, les « **parts** ») des FNB Harvest sont placées de façon permanente aux termes du présent prospectus.

2. La phrase suivante est ajoutée à titre de troisième paragraphe sous la rubrique « Inscription des parts » sur la page qui suit la page couverture :

Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront acheter ou vendre les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

3. La définition des « **parts de catégorie U** » à la page v du glossaire est remplacée par la définition suivante :

« **parts de catégorie U** » désigne les parts de catégorie U des FNB Harvest;

4. La première phrase du deuxième paragraphe à la page vii du sommaire du prospectus en regard du titre « Émetteurs : » est remplacée par la phrase suivante :

Le présent prospectus décrit les caractéristiques des parts de catégorie A et des parts de catégorie U des FNB Harvest.

5. Le deuxième paragraphe à la page vii du sommaire du prospectus en regard du titre « Placement : » est par les présentes supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

Les parts de catégorie A des FNB Harvest (les « **parts de catégorie A** ») et les parts de catégorie U du Brand Leaders Plus Income Fund, du US Buyback Leaders Fund et du Energy Leaders Plus Income Fund sont inscrites à la cote de la TSX. Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders (avec les parts de catégorie U du Brand Leaders Plus Income Fund, du US Buyback Leaders Fund et du Energy Leaders Plus Income Fund, les « **parts de catégorie U** ») ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs ne paient aucuns frais au gestionnaire ou aux FNB Harvest relativement à l'achat ou à la vente des parts à la TSX.

6. La ligne « Risque lié à la structure multi-catégories » du tableau intitulé « Risques propres aux FNB » en regard du titre « Facteurs de risque : » à la page xiv du sommaire du prospectus est remplacée par ce qui suit :

Risques propres aux FNB	Brand Leaders Plus Income ETF	Healthcare Leaders Income ETF	US Buyback Leaders ETF	Energy Leaders Plus Income ETF
Risque lié à la structure multi-catégories	✓	✓	✓	✓

7. La phrase suivante est ajoutée à titre de deuxième phrase à la page xvii sous la rubrique « Rendements annuels, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations » du sommaire du prospectus :

Étant donné que les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders n'ont fait l'objet d'états financiers audités pour aucune période à la date du présent document, les renseignements

concernant les rendements annuels et les ratios des frais de gestion à l'égard des parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders n'existent pas encore.

8. Le troisième paragraphe à la page 1 sous la rubrique « Aperçu de la structure juridique des FNB Harvest » est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

Les parts de catégorie A des FNB Harvest (les « **parts de catégorie A** ») et les parts de catégorie U du Brand Leaders Plus Income Fund, du US Buyback Leaders Fund et du Energy Leaders Plus Income Fund sont inscrites à la cote de la TSX. Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders (avec les parts de catégorie U du Brand Leaders Plus Income Fund, du US Buyback Leaders Fund et du Energy Leaders Plus Income Fund, les « **parts de catégorie U** ») ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs ne paient aucuns frais au gestionnaire ou aux FNB Harvest relativement à l'achat ou à la vente des parts à la TSX. Les parts de catégorie U sont libellées en dollars américains. Dans le présent prospectus, toute mention du « Brand Leaders Plus Income ETF », du « Healthcare Leaders Income ETF », du « US Buyback Leaders ETF » et du « Energy Leaders Plus Income ETF » désigne ces FNB Harvest après la conversion.

9. La deuxième ligne du tableau des symboles boursiers à la TSX à la page 1 du prospectus est par les présentes supprimée et remplacée par ce qui suit :

Nom du FNB Harvest	Symbole boursier à la TSX (avant la conversion)	Symbole boursier à la TSX (après la conversion)
Healthcare Leaders Income ETF	Parts de catégorie A : HHL.UN	Parts de catégorie A : HHL Parts de catégorie U : HHL.U

10. La phrase suivante est ajoutée à titre de deuxième phrase à la page 10 sous la rubrique « Rendements annuels, ratio des frais de gestion et ratio des frais d'opérations » :

Étant donné que les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders n'ont fait l'objet d'états financiers audités pour aucune période à la date du présent document, les renseignements concernant les rendements annuels et les ratios des frais de gestion à l'égard des parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders n'existent pas encore.

11. Le texte qui suit est ajouté à titre de troisième paragraphe à la page 23 sous la rubrique « Achat et vente de parts » :

Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

12. La ligne « Risque lié à la structure multi-catégories » du tableau intitulé « Risques propres aux FNB » sous la rubrique « Facteurs de risque — Risques supplémentaires relatifs à un placement dans chaque FNB Harvest » à la page 17 du prospectus est remplacée par ce qui suit :

Risques propres aux FNB	Brand Leaders Plus Income ETF	Healthcare Leaders Income ETF	US Buyback Leaders ETF	Energy Leaders Plus Income ETF
Risque lié à la structure multi-catégories	✓	✓	✓	✓

13. La dernière phrase à la page 20 sous la rubrique « Facteurs de risque — Risques supplémentaires relatifs à un placement dans chaque FNB Harvest — Risque de change » est supprimée et remplacée par la phrase suivante :

La valeur du portefeuille d'un FNB Harvest attribuable aux parts de catégorie U ne fera l'objet d'aucune couverture.

14. La première phrase à la page 20 sous la rubrique « Facteurs de risque — Risques supplémentaires relatifs à un placement dans chaque FNB Harvest — Risque lié à la structure multi-catégories » est supprimée et remplacée par la phrase suivante :

Les parts de chaque FNB Harvest sont offertes sous forme de catégories multiples.

15. Le paragraphe suivant est ajouté à titre de troisième paragraphe à la page 23 sous la rubrique « Achat et vente de parts » :

Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

16. La phrase suivante est ajoutée à titre de dernière phrase du premier paragraphe à la page 26 sous la rubrique « Ventes ou placements antérieurs — Cours et volume des opérations sur les parts de catégorie A » :

Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders ne sont pas inscrites aux fins de négociation à la date des présentes.

17. Le texte qui suit est ajouté à titre de quatrième paragraphe à la page 46 sous la rubrique « Mode de placement » :

Les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders ont été approuvées sous condition aux fins d'inscription à la cote de la TSX. Sous réserve du respect des exigences d'inscription de la TSX, les parts de catégorie U du FNB Healthcare Leaders seront inscrites à la cote de la TSX et les investisseurs pourront les acheter ou les vendre à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Modifications de forme à la modification n° 1 datée du 18 novembre 2016 au prospectus daté du 14 octobre 2016

18. La ligne suivante est ajoutée au tableau des niveaux de risque à la page 2 de la modification n° 1 datée du 18 novembre 2016 au prospectus daté du 14 octobre 2016 :

SYMBOLE	FNB HARVEST	NIVEAU DE RISQUE
HHL.U	Healthcare Leaders Income ETF	Moyen

**HEALTHCARE LEADERS INCOME ETF
(LE « FNB HARVEST »)**

ATTESTATION DES FNB HARVEST, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le 17 janvier 2017

Le prospectus daté du 14 octobre 2016 et modifié par la modification n° 1 datée du 18 novembre 2016 et par la présente modification n° 2 datée du 17 janvier 2017, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 14 octobre 2016, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 18 novembre 2016 et par la présente modification n° 2 datée du 17 janvier 2017, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

**GROUPE DE PORTEFEUILLES HARVEST INC.,
À TITRE DE GESTIONNAIRE, DE FIDUCIAIRE ET DE PROMOTEUR DU FNB HARVEST**

(signé) *Michael Kovacs*

Président et chef de la direction
Michael Kovacs

(signé) *Daniel Lazzer*

Chef des finances
Daniel Lazzer

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE GROUPE DE PORTEFEUILLES HARVEST INC.**

(signé) *Nick Bontis*

Administrateur
Nick Bontis

(signé) *Mary Medeiros*

Administratrice
Mary Medeiros